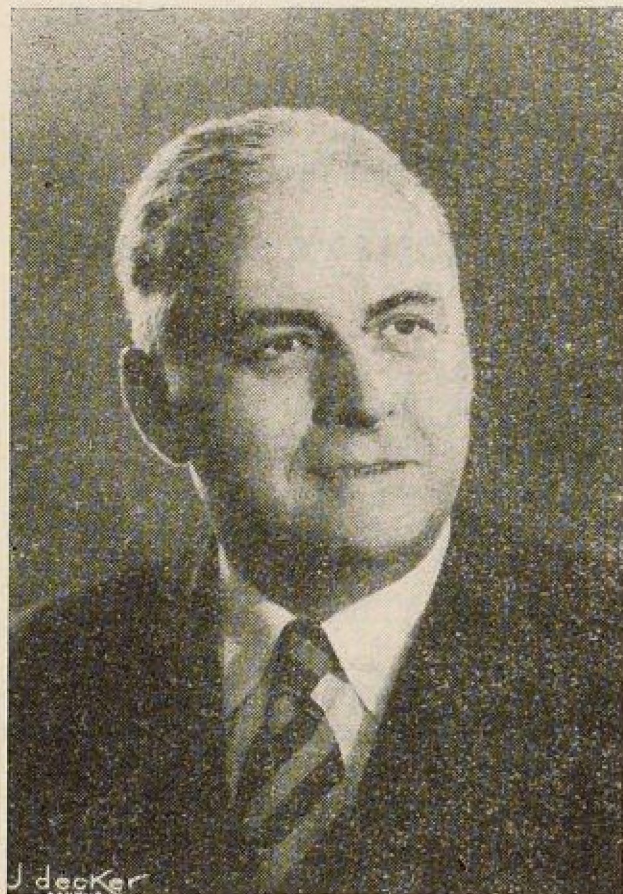
ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 23 NOVEMBRE 1958

IVme CIRCONSCRIPTION DE MAINE-&-LOIRE (SAUMUR-SUD)

Mesdames et Mesdemoiselles les Electrices,

Messieurs les Electeurs,

C'est dans une pensée commune d'union pour le bien de la Patrie que la presque unanimité d'entre nous ont voté *OUI* au référendum du 28 septembre 1958, signifiant ainsi notre volonté de **briser l'emprise qu'exerçaient les partis** sur les élus, et d'assurer à l'exécutif une majorité parlementaire **stable et cohérente.**



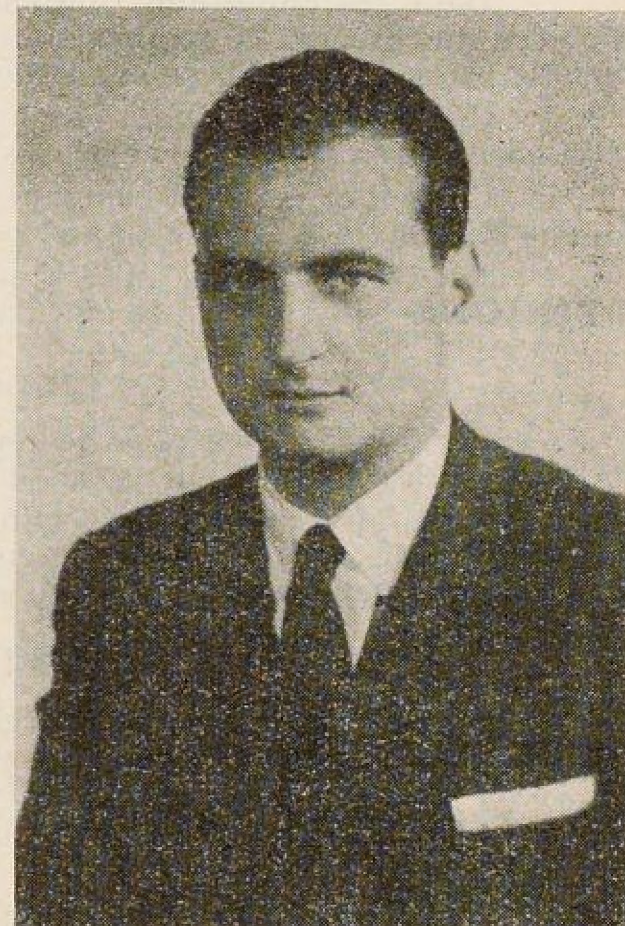
ROBERT DE GRANDMAISON

Le 23 novembre 1958, vous aurez à désigner votre unique représentant à l'Assemblée Nationale de la Cinquième République.

Le Gaullisme n'est le monopole de personne. Il appartient à tous ceux qui, le 28 septembre, ont assuré la victoire. Le Pays est las des divisions incompréhensibles : il demande à la politique française de se **rénover.** C'est à cette tâche que je vous convie !

Toute l'activité économique du Pays a pour base la **prospérité de l'agriculture** qui conditionne celle du **commerce** et de **l'artisanat.** Quand les fabricants, les commerçants et les artisans n'ont pas de commande, c'est le chômage et la misère dans les familles d'employés et d'ouvriers.

Aussi, je maintiendrai une liaison constante avec les Chambres d'Agriculture, de Commerce et des Métiers, et les représentants de toutes les organisations professionnelles, en vue de défendre énergiquement vos intérêts, qui sont liés intimement à ceux de toutes les classes sociales de la Nation.



GEORGES DE GRANDMAISON

MESDAMES et MESDEMOISELLES, c'est en toute confiance que je fais appel à vos suffrages car, à la Chambre des Députés le 1er mars 1935, j'ai voté au scrutin public une proposition de loi tendant à accorder aux **femmes françaises** le droit de vote et l'éligibilité.

Electrices et Electeurs,

Avec vous, je veux :

1°) **La liberté de conscience, la liberté de l'enseignement, et la liberté du commerce.**

Respectueux de toutes les opinions et de toutes les croyances, je veux l'exercice le plus complet de toutes les libertés compatibles avec la morale et l'ordre public.

2°) Une **France pacifique et forte,** afin qu'elle soit maîtresse de ses destinées.

3°) La **stabilité de la monnaie** et la **protection de l'épargne,** afin que celle-ci ne soit plus découragée par une menace perpétuelle d'inflation si préjudiciable aux Vieux Travailleurs et aux Retraités.

4°) **Un système fiscal simple ne comportant ni vexation, ni inquisition, ni mesures coercitives. Les commerçants ne doivent plus être utilisés comme « collecteurs d'impôts ».**

5°) Un développement de **l'Enseignement agricole et ménager,** et la **protection du commerce et de l'artisanat urbain et rural.**

6°) La réduction des frais de transport pour les marchandises essentielles, en particulier pour les machines agricoles, les engrais et les matières premières.

7°) L'organisation efficace du travail parlementaire et la suppression de l'absentéisme.

8°) Toute mesure favorable aux familles nombreuses. **L'amélioration de l'habitat rural et urbain** par la construction de logements.

9°) **La défense de l'agriculture, de la viticulture et de l'élevage,** ainsi que le **maintien du droit des bouilleurs de crus.** La protection de **l'exploitation familiale traditionnelle,** et le rejet de tout système d'exploitation étatiste. L'intensification de la **propagande en faveur des vins d'Anjou et du Saumurois.**

10°) La parité des prestations des allocations familiales entre ouvriers, artisans, agriculteurs, commerçants et travailleurs indépendants.

11°) Le développement des organisations sociales **pour les jeunes, pour les femmes seules, les économiquement faibles** et tous ceux dont le foyer a été atteint par l'adversité.

12°) La mise en état de notre réseau routier, et notamment des chemins d'utilisation agricole, **l'électrification de tous les écarts des communes,** et l'adduction d'eau dans les campagnes.

13°) L'amélioration des réseaux ferroviaires. Je n'ai jamais admis la suppression de la voie ferrée des lignes de Montreuil-Bellay à Angers, et de Saumur-Cholet.

14°) La remise en état du plan d'eau de la Loire, et l'aménagement des cours d'eau secondaires comme le Thouet et le canal de la Dive.

Comme je l'ai toujours fait au cours des mandats départementaux et législatifs qui m'ont été confiés, **JE ME RENDRAI CHAQUE ANNÉE DANS CHACUNE DES COMMUNES DU NOUVEL ARRONDISSEMENT DE SAUMUR-SUD** (93 communes) pour demander à vos Conseillers municipaux en quoi je peux être utile à votre commune et pour recevoir les réclamations, les conseils et les demandes de tous ceux et de toutes celles qui désireront me parler personnellement.

En outre, conformément à mes habitudes, je répondrai « **présent** » dans toute la mesure du possible à toutes les invitations émanant des Groupements (Associations d'Anciens Combattants, de Victimes de la Guerre, Syndicats professionnels, Comices agricoles, Foires aux Vins, Sociétés sportives, Corps de Sapeurs-Pompiers, Sociétés musicales, Sociétés des Pêcheurs, Sociétés de jeux de boules, Sociétés de jardins ouvriers, Groupements d'Agriculteurs, de Commerçants, d'Artisans, de Mutilés du travail et de Mutualistes). J'estime que c'est grâce à **un contact fréquent avec ses électeurs** qu'un élu est vraiment au courant de leurs besoins et, de ce fait, est plus capable de bien les représenter dans les grands Conseils de la Nation.

Les circonstances graves dans lesquelles se trouvait la France au mois de mai dernier, et qui ont amené au pouvoir le général de Gaulle, font passer au second plan les mesquines rivalités d'ordre politique.

Dans ces conditions, ma candidature est un **appel à l'Union nationale,** c'est-à-dire au concours **des hommes d'ordre de toutes les opinions** et de tous ceux qui veulent la paix extérieure dans la sécurité assurée, et la paix intérieure dans le progrès social basé sur la légalité et la liberté.

Conformément à mon passé fait de réalisations nombreuses et utiles pour les collectivités et pour les personnes qui se sont adressées à moi, je ne ferai pas de promesse.

Conseiller général pendant 22 ans, Député de l'arrondissement de Saumur pendant 12 ans, ma bonne volonté n'a jamais fait défaut à mes électeurs.

J'ai conscience ne m'être occupé de tous ceux qui s'adressaient à moi **SANS TENIR COMPTE DE LEURS OPINIONS.** Si je suis votre élu, j'agirai de même.

Jeunes Electrices et jeunes Electeurs,

Il y a en France plus de jeunes qu'il n'y en a jamais eu depuis un siècle, ce qui permettra, dès que la question de l'Algérie sera réglée au mieux des intérêts de la France, d'envisager une modification de la durée du service militaire.

Pour faire une jeunesse saine, forte et instruite, je veux l'amélioration de l'équipement sportif du pays, l'ouverture de nouvelles écoles, et le développement d'un **enseignement professionnel réaliste** assurant à la jeunesse **des débouchés et des emplois certains** dans les villes et dans les campagnes.

Electrices et Electeurs du canton de Thouarcé,

J'aurais voulu aller vous rendre visite personnellement. La courte période électorale ne me l'a pas permis. J'ai été rendre visite à chacun de vos Conseillers Municipaux. Renseignez-vous auprès de vos amis des cantons voisins. Ils m'ont jugé à l'œuvre. Ils vous diront avec quelle activité et quelle ténacité je défends les intérêts qui me sont confiés.

ÉLECTRICES et ÉLECTEURS de la nouvelle Circonscription de SAUMUR-SUD, vous pouvez tous compter sur mon dévouement.

Dans la politique, comme dans la vie civile, on ménage toujours les forts. Un député, élu par un grand nombre de voix, est toujours ménagé par les Pouvoirs Publics pour le plus grand bien des intérêts qu'il représente.

Si j'ai obtenu satisfaction dans la presque totalité de mes demandes et de mes interventions dans les Assemblées, c'est parce que les électeurs m'avaient désigné avec des majorités considérables pour les représenter au Conseil Général et à la Chambre des Députés.

Pour me donner le plus d'autorité possible, votez en masse le 23 novembre 1958, accompagnez jusqu'à la Mairie ceux de vos parents ou de vos amis qui ont des difficultés à se déplacer. Je vous en remercie d'avance.

Désignation d'un « Remplaçant »

La loi électorale exige que chaque candidat désigne un « **remplaçant** » qui devra siéger à sa place à l'Assemblée Nationale dans les cas de décès du titulaire ou de sa nomination à la fonction de Ministre.

Je vous demande de bien vouloir accorder également vos suffrages à un homme jeune, compétent et actif, en qui j'ai toute confiance, et qui sera, s'il est appelé à me remplacer, un représentant capable de bien comprendre et défendre vos intérêts.

Je suis certain de répondre aux vœux de l'ensemble du corps électoral, et plus particulièrement des **jeunes Electrices et Electeurs,** en désignant comme « remplaçant » : **Georges de GRANDMAISON,** âgé de 28 ans, et diplômé des Faculté et Institut de l'Etat.

Vous serez tous à même de mieux le connaître, **car il m'accompagne dans les « causeries » que je ferai dans les 93 communes de la Circonscription.**

VIVE LA CIRCONSCRIPTION DE SAUMUR-SUD.

VIVE LA FRANCE. VIVE LA RÉPUBLIQUE. VIVE LA PAIX.

CANDIDAT TITULAIRE

Robert de GRANDMAISON

Viticulteur
Docteur en Droit
Officier de la Légion d'Honneur
Croix de Guerre - Blessé de Guerre

CANDIDAT REMPLAÇANT ÉVENTUEL

Georges de GRANDMAISON

Viticulteur
Licencié en Droit
Diplômé d'Études Supérieures de Droit
Diplômé de l'Institut National des Sciences Politiques

Candidats Républicains Indépendants

de Défense Agricole, de Redressement Commercial et Artisanal et de Progrès Social

SAUMUR. - IMP. P. RICHOU